

N° 365/2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**  
**(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 octobre 2023

Le 30 octobre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 24 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

**VOTES**

Pour : **29**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame Nadia LAKHDER

Madame Fanny SAUNIER

Madame Josette NICOLET

pouvoir à Monsieur Pierre CHARITÉ

pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

pouvoir à Monsieur Olivier DALON

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN  
OEUVRE DE SERVICES ET ATELIERS MULTIMEDIA**

La convocation du conseil a été faite le 24 octobre 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 2 novembre 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 2 novembre 2023

## VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 30 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20231102-365\_2023-DE



### DÉLIBÉRATION n° 365/2023

**Objet :** Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de services et ateliers multimédia

La Ville de Grand-Charmont, gestionnaire de la « Maison du puits » labellisée Espace Public Numérique, travaille en partenariat depuis de nombreuses années avec d'autres EPN de l'agglomération et notamment l'EPN de Bavans géré par l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (AGASC).

Depuis 2014, le partenariat avec l'AGASC de Bavans permet, des mutualisations de compétences, d'accroître les propositions de services et de mixer les publics.

Afin de répondre aux besoins croissants de la population, notamment des publics seniors et des personnes atteintes de handicaps dans le domaine du multimédia, domaine de plus en plus étendu et devenu indispensable, tant dans l'espace privé que professionnel, la commune de Grand-Charmont a besoin de l'expertise et des compétences développées par l'Espace Public Numérique de l'association AGASC.

Deux secteurs d'intervention sont proposés par l'AGASC :

Accompagnement des animateurs de l'EPN de Grand-Charmont :

- Soutien technique et pédagogique aux projets menés par l'EPN ;
- Communication et échanges entre les différents EPN.

Encadrement :

- Encadrement d'ateliers et projets multimédias correspondant à un volume de 17 h 30 hebdomadaires, incluant les temps de préparation (environ 30% du temps de face à face pédagogique). Pour ce faire, l'association AGASC mobilise des animateurs ayant les compétences pour animer ces ateliers.

En retour, la ville de Grand-Charmont s'engage à soutenir les projets proposés par l'AGASC et met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à leurs réalisations sur le territoire de la commune. Pour la mise en œuvre de l'action, la ville de Grand-Charmont, s'engage à verser une somme de 5 880 €. Les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2023.

La convention est établie pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (AGASC) de Bavans.**

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance  
David LOYSEAU